

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

N° 29 (2017)

Autorisation de voirie - INEO RESEAUX CENTRE-MONTARGIS Alimentation en électricité - Chemin des Terres des Marnes - Client ANNO

Le Maire de la Commune de Châtillon-sur-Loire,

Vu la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux Droits et Libertés des Collectivités locales, complétée et modifiée par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi n°83-8 du 7 janvier 1983,

Vu les articles L 2213.1 et 2213.2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route et notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R 411-25, R 417-1, R 417-9, R 417-10, R 417-11 et R 417-12,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I - 4ème partie - signalisation de prescription) approuvée par l'arrêté interministériel du 7 juin 1977 modifiée et complétée,

Vu la demande présentée par l'Entreprise INEO RESEAUX CENTRE-MONTARGIS de Villemandeur,

Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer l'ordre et la sécurité publics pendant des travaux d'alimentation en électricité sis, Chemin des Terres des Marnes, chez Monsieur ANNO,

ARRETE

ARTICLE 1er : L'Entreprise INEO RESEAUX CENTRE-MONTARGIS de Villemandeur est autorisée à effectuer des travaux d'alimentation en électricité sis, Chemin des Terres des Marnes, chez Monsieur ANNO, et ce à compter du Lundi 10 Avril 2017.

ARTICLE II : Pour les besoins du chantier, le stationnement est interdit à tous véhicules aux abords des travaux et la circulation sera alternée par feux tricolores dans les deux sens de circulation.

ARTICLE III : La signalisation sur ce chantier est mise en place par l'Entreprise INEO RESEAUX CENTRE-MONTARGIS, chargée de l'exécution des travaux.

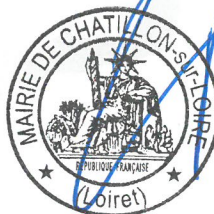
ARTICLE IV : Ampliation du présent arrêté est adressée à :

- l'Entreprise INEO RESEAUX
- les Services Techniques
- La Gendarmerie
- Au Chef de Centre des Sapeurs Pompiers
- Au Garde-Champêtre

Fait à Châtillon sur Loire, le 27 Mars 2017

Le Maire,

E. RAT



Acte certifié exécutoire compte-tenu
de sa publication le : 28/03/17
ou de sa notification le :
Le Maire,

E. RAT

